



## *Fiche signalétique*

### 1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

#### Identification

Nom du produit : NUTRIFOS<sup>MD</sup> 088, NUTRIFOS<sup>MD</sup> BC, NUTRIFOS<sup>MD</sup> EN POUDRE  
Numéro de référence : AST10025  
Date : 2 mai 2006

#### Utilisation de la substance ou préparation

Ingrédient alimentaire

#### Identification de l'entreprise / du fabricant

**ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP**  
622 Emerson Road - Suite 500  
St. Louis, Missouri 63141  
États-Unis d'Amérique

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300  
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Renseignements généraux : +1 800 244 6169 (au niveau mondial)

### 2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

#### Composition

| <u>Substance</u>                    | <u>N° CAS</u> | <u>N° EINECS</u> | <u>Mention de risque</u> |
|-------------------------------------|---------------|------------------|--------------------------|
| Tripolyphosphate de sodium anhydre  | 7758-29-4     | 231-838-7        | aucune                   |
| Pyrophosphate de tétrasodium (TSPP) | 7722-88-5     | 231-767-1        | aucune                   |

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance / préparation

Classification CE aucune  
Mention de sécurité aucune

#### Effets sur la santé humaine

AVERTISSEMENTS : ATTENTION !  
PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES

#### Effets sur l'environnement

Ce produit ne devrait produire aucun effet néfaste significatif sur l'environnement lorsque le mode

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : NUTRIFOS<sup>MD</sup> 088, NUTRIFOS<sup>MD</sup> BC, NUTRIFOS<sup>MD</sup> EN POUDRE

Page 2 de 7

N° de référence : AST10025

2 mai 2006

d'emploi recommandé est respecté.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Généralités

Voies d'exposition probables : Contact cutané et inhalation.

#### Contact avec les yeux

Légèrement irritant tout au plus selon les études toxicologiques. La poudre sèche peut causer une irritation attribuable à un corps étranger chez certaines personnes.

#### Contact cutané

Légèrement toxique ou irritant tout au plus selon les études toxicologiques. Le contact prolongé avec la poudre sèche peut assécher ou gercer la peau.

#### Inhalation

Ce produit peut causer une toux, un serrement de poitrine, un écoulement nasal, des douleurs thoraciques et une sensation de brûlure dans la gorge.

#### Ingestion

Légèrement toxique tout au plus selon les tests toxicologiques. Aucun effet néfaste sur la santé ne devrait se produire si on en avale seulement une petite quantité (moins d'une bouchée). La déglutition de grandes quantités peut entraîner une irritation du tube digestif, des nausées, des vomissements et une diarrhée.

### 5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

#### Moyens d'extinction

Incombustible  
Aucune exigence spéciale.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Incombustible  
Aucune exigence spéciale.

#### Risque de proximité

Aucune considération spéciale.

#### Matériel de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

### 6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions personnelles

Éviter toute exposition superflue et enlever tout produit des yeux, de la peau et des vêtements.

#### Précautions en ce qui concerne l'environnement

Petites quantités : Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Quantités importantes : Éviter tout déversement dans l'environnement.

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : NUTRIFOS<sup>MD</sup> 088, NUTRIFOS<sup>MD</sup> BC, NUTRIFOS<sup>MD</sup> EN POUDRE

Page 3 de 7

N° de référence : AST10025

2 mai 2006

### Méthodes de nettoyage

En cas de déversement, balayer, écoper ou aspirer et emporter et placer dans des contenants. Si possible, nettoyer à sec. Après le nettoyage à sec, rincer à l'eau la zone de produit déversé.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Manutention

Éviter de respirer la poussière.

Garder le contenant fermé.

Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.

Les contenants vides contiennent des résidus du produit.

Respecter toutes les mesures de protection inscrites sur les étiquettes jusqu'à ce que le contenant ait été nettoyé, remis à neuf ou détruit.

### Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation naturelle ou mécanique pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition en suspension dans l'air (voir ci-dessous). L'emploi d'une ventilation mécanique par aspiration localisée est préféré au niveau des sources de contamination de l'air, telles que les équipements de procédé ouverts. Pour la conception des systèmes de ventilation aspirante, consulter la norme 91 de NFPA.

### Stockage

Entreposer le produit dans un endroit frais et sec pour garantir son rendement.

## 8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### Limites d'exposition professionnelle

SAE ACGIH 10 mg/m<sup>3</sup> (inhalable) MPT sur 8 heures, 3 mg/m<sup>3</sup> (respirable) MPT sur 8 heures  
LEA OSHA 15 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale) MPT sur 8 heures, 5 mg/m<sup>3</sup> (respirable) MPT sur 8 heures

Ni l'OSHA ni l'ACGIH n'a établi de limites d'exposition spécifiques pour ce produit. Cependant, l'OSHA et l'ACGIH ont établi des limites pour les particules qui ne sont soumises à aucune autre réglementation (PNOR) ou à aucune autre classification (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses applicables aux poussières.

Le tripolyphosphate de sodium anhydre contient du pyrophosphate de tétrasodium, qui fait l'objet des directives suivantes quant à l'exposition aux poussières dans l'air :

| Pays        | Norme                               | Limite  |
|-------------|-------------------------------------|---|
| Australie   | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures                      |
| Belgique    | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures                      |
| Danemark    | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures                      |
| Finlande    | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures, 3 mg/m <sup>3</sup> |
| France      | Limite d'exposition professionnelle | VME 5 mg/m <sup>3</sup>                                   |
| Norvège     | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures                      |
| Suisse      | Limite d'exposition professionnelle | MAK - semaine 5 mg/m <sup>3</sup>                         |
| Royaume-Uni | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures                      |
| États-Unis  | Limite d'exposition professionnelle | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures                      |

Les composantes auxquelles on fait référence ici peuvent être réglementées par une loi provinciale canadienne particulière. Voir les limites d'exposition imposées par la loi de la province où la substance sera utilisée.

### Protection respiratoire :

Éviter de respirer les poussières du produit. Utiliser un appareil de protection respiratoire

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : NUTRIFOS<sup>MD</sup> 088, NUTRIFOS<sup>MD</sup> BC, NUTRIFOS<sup>MD</sup> EN POUDRE

Page 4 de 7

N° de référence : AST10025

2 mai 2006

approuvé par le NIOSH ou la MSHA si les limites d'exposition aux poussières dans l'air sont dépassées. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour choisir l'appareil convenant le mieux à une application donnée. Respecter les limites d'utilisation de l'appareil respiratoire précisées par le NIOSH, la MSHA ou le fabricant. Les programmes de protection respiratoire doivent se conformer au règlement 29 C.F.R. 1910.134 de l'OSHA ou par la norme européenne EN149.

### Protection des mains / cutanée :

Bien que ce produit ne constitue pas un problème important pour la peau, minimiser la contamination de la peau en adoptant de bonnes pratiques industrielles. Il est recommandé de porter des gants protecteurs. Bien se laver les mains et bien laver la peau contaminée après avoir manipulé le produit.

### Protection des yeux :

Ce produit ne cause pas d'irritation importante aux yeux ou de toxicité pour les yeux exigeant une protection spéciale. Adopter de bonnes pratiques industrielles pour éviter le contact avec les yeux.

## 9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Renseignements généraux

|                    |  |
|--------------------|--|
| Apparence :        | Poudre blancs ou granules                      |
| Odeur :            | Aucune   |
| Formule chimique : | Na <sub>5</sub> P <sub>3</sub> O <sub>10</sub> |

### Renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement

|  |   |
|--|---|
| pH (à titre de solution à 1 p. 100 à 25 °C) :    | 9,7-10,1  |
| Point de fusion à 760 mm de mercure :            | Commence à fondre de manière non congruente à 552 °C ; complètement fondu à 622 °C  |
| Masse volumique apparente (lb/pi. cu) :          | Poudre : 50-65 (5 991 - 7 789) ; granules : 43-52 (5 153 - 6 231) (densité moyenne) |
| Solubilité dans l'eau(g/100g H <sub>2</sub> O) : | 16,0 à 0 °C,<br>14,8 à °C,<br>16,7 à 60 °C,<br>22,2 à 80 °C,<br>32,2 à 100 °C       |

REMARQUE : Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être considérées comme une analyse garantie d'un lot spécifique, ni comme spécifications pour le produit.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manutention.

### Conditions à éviter

Aucune connue.

### Matières à éviter

Aucune connue.

### Décomposition dangereuse

Aucune connue.

## 11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

La poudre sèche peut causer une irritation due à des corps étrangers chez certaines personnes. Une inhalation excessive de la poussière peut être contraignante et gêner mécaniquement la respiration. Comme le pyrophosphate de tétrasodium est très alcalin, il peut irriter les voies respiratoires supérieures. Le contact prolongé avec la poudre sèche peut assécher ou gercer la peau.

### Données de laboratoire

Voici les données des études expérimentales à dose unique (aiguë) sur des animaux d'ICL Performance Products LP sur cette matière :

DL<sub>50</sub> orale (rats) : 5 400 mg/kg ; presque non toxique  
DL<sub>50</sub> dermique (lapins) : > 7 940 mg/kg ; presque non toxique  
Irritation des yeux (lapins) : 3,3/110,0 ; légèrement irritant  
Irritation cutanée (lapins) : 0-0/8,0 (Exp. de 24 hres) ; non irritant

Une moins forte croissance, des changements urinaires, une augmentation du ratio organes-poids corporel et des changements aux reins ont été signalés chez les rats dont le régime alimentaire a inclut du tripolyphosphate de sodium anhydre pendant deux ans. Aucune anomalie congénitale n'a été signalée chez les lapins qui ont ingéré du tripolyphosphate de sodium anhydre pendant la gestation. On n'a perçu aucun effet sur la capacité de reproduction des rats mâles et femelles qui ont ingéré du tripolyphosphate de sodium anhydre pendant trois générations de suite. Le tripolyphosphate de sodium anhydre n'a généralement produit aucun changement génétique lors d'une gamme d'essais de routine sur des animaux ou des cellules d'animaux ou de bactéries. Des changements génétiques ont été signalés lors d'un essai de routine sur des cellules de levure.

La composante suivante a été reconnue comme produit chimique dangereux en vertu des critères de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

### Pyrophosphate de tétrasodium (une composante du tripolyphosphate de sodium anhydre)

|  |   |
|--|---|
| Oral - rat DL50 :  | 3770 mg/kg ; légèrement toxique         |
| Dermique – lapin DL50 :                                      | > 7940 mg/kg ; pratiquement non toxique |
| Irritation des yeux – lapin :                                | 43,0/110,0 ; extrêmement irritant       |
| Irritation de la peau – lapin<br>(exposition de 24 heures) : | 0,0/8,0 ; ne provoque aucune irritation |

Des rats ayant reçu ce produit dans leur alimentation pendant quatre mois donnèrent lieu à une diminution du gain de poids, à des changements urinaires, à une augmentation du rapport entre le poids des organes et le poids du corps et à de légères lésions rénales. Aucune malformation congénitale n'a été signalée sur les lapins, les hamsters, les souris ou les rats ayant reçu ce produit au cours de la gestation. Ce produit n'a donné lieu à aucun changement génétique lors de tests standard sur des cellules bactériennes et des cellules de levure.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Les données suivantes ont été classées selon les critères adoptés par la Communauté économique européenne (CEE) sur la toxicité pour les organismes aquatiques.

Invertébrés : CE<sub>50</sub> après 48 hres sur daphnie magna : >1 000 mg/L ; presque non toxique.

Les données disponibles sur la toxicité de matières semblables laissent entendre que cette matière serait presque non toxique pour les poissons (CL<sub>50</sub> ou CE<sub>50</sub> > 100 mg/L). Aucune

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : NUTRIFOS<sup>MD</sup> 088, NUTRIFOS<sup>MD</sup> BC, NUTRIFOS<sup>MD</sup> EN POUDRE

Page 6 de 7

N° de référence : AST10025

2 mai 2006

donnée définitive pour les algues n'était disponible pour cette matière.

### Évolution dans l'environnement

ICL Performance Products LP n'a pas effectué d'études sur la biodégradation concernant ce produit ; en effet, lorsqu'il est dissous ou hydrolysé dans l'eau, il produit des matières complètement minéralisées.

### 13. ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

#### Numéro de catalogue européen des déchets

Les renseignements fournis dans cette section sont pour information seulement. Veuillez appliquer les règlements appropriés afin de classer adéquatement votre déchets.

06 03 07 Déchets de procédés chimiques, déchets de sels et leurs solutions, phosphates et leur sels associés

#### Élimination des Résidus

Une fois jetée, cette matière ne constitue pas un déchet dangereux tel que défini par la Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261 des États-Unis. La matière sèche peut être mise en décharge brute ou recyclée selon les règlements locaux, d'état et fédéraux. Veuillez consulter votre avocat ou les responsables adéquats de la réglementation pour obtenir des renseignements sur une telle élimination.

### 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Les renseignements fournis dans cette section sont pour information seulement. Veuillez appliquer les règlements appropriés afin de classer adéquatement votre chargement pour le transport.

#### Transport routier / ferroviaire, maritime et aérien

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| IMDG/ONU  | Non réglementé pour le transport |
| ICAO/IATA                                       | Non réglementé pour le transport |
| RID/ADR   | Non réglementé pour le transport |
| TMD au Canada                                   | Non réglementé pour le transport |
| Département des transports (DOT) des États-Unis | Non réglementé pour le transport |

### 15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

#### Étiquette CE

Aucun

#### Inventaire chimique

|                     |         |
|---------------------|---------|
| TSCA des États-Unis | Inscrit |
| LIS du Canada       | Inscrit |
| CE                  | Inscrit |

Classement SIMDUT : D2(B) - Matière ayant d'autres effets toxiques

Avis de danger selon la SARA

Catégories de danger conformes aux règles du Title III (40 CFR 370) : Immédiat

Section 302 Substances très dangereuses : Sans objet

Section 313 Produits chimiques toxiques : Sans objet

Quantité à déclarer selon la CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : NUTRIFOS<sup>MD</sup> 088, NUTRIFOS<sup>MD</sup> BC, NUTRIFOS<sup>MD</sup> EN POUDRE

Page 7 de 7

N° de référence : AST10025

2 mai 2006

contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

|                      | <u>Santé</u> | <u>Incendie</u> | <u>Réactivité</u> | <u>Autres renseignements</u>  |
|----------------------|--------------|-----------------|-------------------|---|
| Valeur NFPA suggérée | 1            | 0               | 0                 |   |
| Valeur SIML suggérée | 1            | 0               | 0                 | F<br>F = de sécurité, gants, tablier synthétique, système respiratoire antipoussières |

Motif de la révision : Section 11 révisée.

Remplace la fiche signalétique en date du : 21 avril 2006.

Établie selon la directive ECC 2001/58/EC

NUTRIFOS<sup>MC</sup> est une marque déposée d'ICL Performance Products LP

Bien que les renseignements et les recommandations fournis aux présentes (ci-après appelés "renseignements") soient présentés de bonne foi et jugés corrects à la date ci-contre, ICL Performance Products LP ne fait aucune déclaration quant à leur intégralité ou à leur précision. Les renseignements sont fournis à condition que les personnes qui les reçoivent décident elles-mêmes s'ils conviennent à leurs fins avant de les utiliser. ICL Performance Products LP n'est en aucun cas responsable des dommages et intérêts de quelle que nature que ce soit découlant de l'utilisation des renseignements ou de la confiance qu'on leur accorde. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, LA JUSTESSE POUR UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE PAR LA PRÉSENTE QUANT AUX RENSEIGNEMENTS OU AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES RENSEIGNEMENTS.